

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation

Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités

**Arrêté du 02 juin 2025
portant agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif
à la certification des conducteurs de trains**

NOR : ATDT2514660A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports en date du 02 juin 2025, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologue : Marie BENTZ.